

Recettes douanières

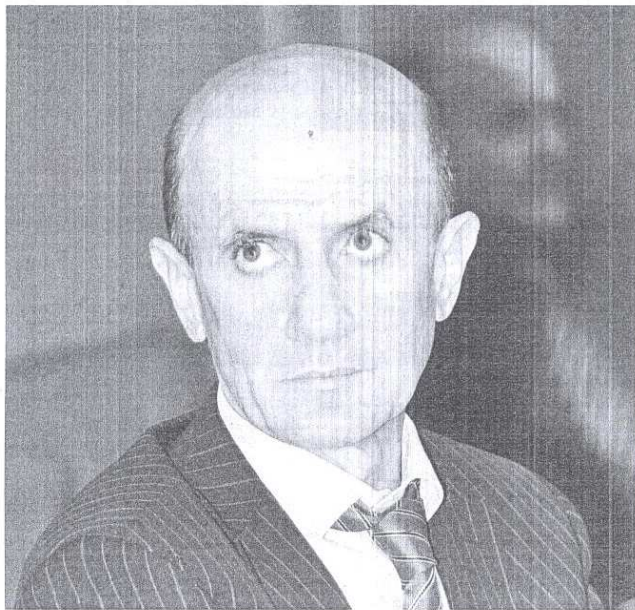
Comment l'ADII a pu contenir la baisse en 2013

● 150 MDH par milliard d'importation en moins, 400 MDH suite au démantèlement tarifaire avec les USA et la Turquie, 700 MDH consécutifs à l'entrée en vigueur de l'Accord agricole avec l'UE et la réforme tarifaire... les 4 variables du manque à gagner en 2013, décortiquées par le DG de l'Administration des douanes. Pour Chorfi, avoir contenu la baisse des recettes à 3%, au lieu du double, est un exploit. Trois principaux leviers auraient été mobilisés par ses équipes. Détails.

Pour les droits de douanes (DD), 2013 a été une année de vaches maigres. Les recettes au titre des DD se sont ainsi repliées d'un cinquième entre 2012 et 2013. Le constat est sans équivoque, mais en marge de la dernière réunion des dg des douanes de la région MENA, Zouhair Chorfi, directeur général de l'Administration des douanes et des impôts indirects (ADII), met un point d'honneur à relativiser cette évolution négative, et insiste sur le rôle central joué par son administration pour contenir cette baisse dans des niveaux «acceptables». Globalement, au-delà des DD, les recettes douanières sont passées de près de 81 MMDH en 2012 à 79 MMDH en 2013, ce qui représente globalement, encore une fois, une baisse de 3%. Lorsque l'on dit globalement, l'on inclut les droits de douane, la TVA à l'importation et la TIC. Dans cet ensemble les DD ont bien entendu beaucoup reculé, alors que sur la TVA et la TIC, il y a une légère amélioration.

Derrière la baisse, 4 variables expliquées par Chorfi

Maintenant, à quoi est dû ce recul ? «Il y a au moins quatre variables importantes qu'il faut inclure dans le raisonnement», explique Chorfi avant d'entrer dans le détail. Il y a d'abord un effet assiette, en d'autres termes, en ce qui concerne les recettes douanières, le rétrécissement de l'assiette, qui est représentée dans ce cas par la valeur de nos importations. Ainsi, en 2013, le Maroc a importé moins qu'en 2012. «En 2013, notre administration avait



une préoccupation prioritaire liée à l'équilibre de notre balance des paiements», souligne le DG des douanes, faisant ainsi ressortir l'effet macroéconomique positif qui se trouve derrière cette diminution de l'assiette. Or, chaque milliard de dirhams d'importa-

Maintenant, l'essentiel de notre démantèlement tarifaire est derrière nous.

tions en moins équivaut à 150 MDH en moins pour nos recettes douanières, soit l'effet mécanique

de l'évolution de la composante importation de notre commerce extérieur. La seconde variable à prendre en compte relève quant à elle de la poursuite du démantèlement tarifaire entamé par le Maroc dans le cadre des accords de libre-échange (ALE) dont il dispose avec ses partenaires commerciaux. Ainsi, 2013 a été marquée par les effets d'un démantèlement tarifaire avec les États-Unis et la Turquie. Selon Chorfi, l'impact de cette variable sur les recettes s'élève à 400 MDH de manque à gagner sur l'année. Ensuite, vient la variable relative à l'entrée en vigueur de l'accord sur

l'agriculture avec l'Union européenne, qui est intervenue en octobre 2012. L'application de ce volet avec l'UE n'a également pas manqué d'impacter les recettes douanières nationales, entraînant un manque à gagner qui a atteint 700 MDH, selon les chiffres du patron des douanes marocaines. Enfin, la dernière variable majeure ayant tiré les revenus douaniers vers le bas concerne la mise en place de la réforme tarifaire, introduite par l'ADII au Parlement afin de passer d'une trentaine de taux à quatre seulement, et qui a engendré un manque à gagner additionnel de 300 MDH.

3 fronts pour «limiter la casse»

Lorsque l'on prend en compte tous ces éléments d'explication exposés par Chorfi, en additionnant l'ensemble des manques à gagner induits par chacune de ces variables, le manque à gagner global s'élèverait jusqu'à 3 MMDH de recettes en moins. «Or le manque à gagner effectivement enregistré n'est que de 1,5 MMDH», insiste-t-il. «À ce propos, mon message, c'est que l'action volontariste de l'Administration des douanes a permis de contenir le manque à gagner en faisant en sorte qu'il ne soit que de 1,5 MDH», se félicite-t-il. Comment alors l'ADII a-t-elle procédé pour contenir ce manque à gagner, comme le revendique son DG ? Quels leviers ont été mobilisés ? En l'occurrence, ils sont au nombre de trois, selon la même source initiée. D'abord, la mise en œuvre de l'article 8 de la loi des Finances précédente, portant sur l'amnistie au titre des arriérés de paiement de



«Sur 10 ans, tant concernant la fiscalité que le commerce extérieur, nous avons récupéré d'une main ce que nous avons perdu de l'autre».

l'année 2012. Cette opération de recouvrement, qui a également été mise en œuvre de manière similaire par la Direction générale des impôts, aurait permis à l'ADII d'encaisser 500 MMDH de recettes supplémentaires. Ensuite, la mobilisation sur le front de la lutte contre la sous-facturation a été intensifiée en 2013. L'Administration des douanes a ainsi redressé au cours de l'année écoulée plus de 6 MMDH (600 millions d'euros) par rapport aux valeurs initialement déclarées par les opérateurs. «Un record !», indique Chorfi. L'ensemble de ces redressements aurait ainsi permis de générer pas moins de 2 MMDH de recettes additionnelles. Le dernier front évoqué par Chorfi porte sur les comptes d'imputation provisoires.

L'Administration des douanes a redressé 600 millions d'euros sous déclarés dans les factures de 2013, ce qui aurait généré 2 MMDH de recettes additionnelles.

«Nous nous sommes mobilisés sur ce que l'on appelle les comptes d'imputation provisoires, où nous avons prêté un stock de 2,7 MMDH, avec plus de 1,3 MMDH de recettes pour l'État. En plus d'une autre mobilisation sur des régimes économiques», détaille-t-il.

Pas de démantèlement pour 2014, bonne nouvelle ?

Maintenant, l'essentiel du démantèlement tarifaire est derrière nous. «Sur 10 ans, tant concernant la fiscalité que le commerce extérieur, nous avons récupéré d'une main ce que nous avons perdu de l'autre. La part des DD a diminué alors que la part de la TVA s'est accrue. En termes de pression fiscale, nous sommes restés quasiment stables», poursuit le DG de l'ADII. Ajoutez à cette dynamique le fait que les démantèlements tarifaires successifs font que notre pays importe plus que par le passé, avec les limites que cela comporte aujourd'hui sur la viabilité de notre balance des paiements. Aujourd'hui, la loi de Finances 2014 n'intègre aucun nouveau démantèlement tarifaire. «Je pense que notre pays a fait le maximum qu'il pouvait faire sur ce volet. Même s'il peut y avoir en perspective de nouvelles discussions autour de futurs accord de libre-échange, les grandes régions du monde sont déjà couvertes, hormis l'Asie», estime Chorfi. À ce propos, il évoque en filigrane les accords éventuels discutés avec l'UEMOA, le Canada ou encore d'autres partenaires arabes. D'ailleurs, à titre anecdotique, Chorfi a du mal à retenir son sourire en se rappelant

que le ministre des Affaires étrangères chinois, lors de sa dernière visite au Maroc, proposait un accord de libre-échange avec la Chine. «Ils nous dévoient déjà commercialement, que dire alors si l'on signe un ALE!», lance-t-il. Pas de nouveau démantèlement imminent donc. Une nouvelle susceptible d'annoncer un retournement de tendance pour

2014, ou du moins, une stabilisation des recettes. Il y a lieu de s'attendre à cette éventualité, mais encore faudrait-il parvenir à maintenir l'effort de mobilisation d'autres recettes comme en 2013 où la tendance prévue le rendait indispensable.

PAR **OTHMANE ZAKARIA**
o.zakaria@leseco.ma